

## RÈGLEMENT DES BOSQUETS

Le chalet "Les Bosquets" appartient à la Fédération des Eglises Adventistes de la Suisse Romande et du Tessin. Il est à la disposition (sur réservation) des groupes jusqu'à 77 personnes qui désirent vivre quelques jours de sport ou de détente aux Diablerets. Pour qu'il puisse remplir pleinement son rôle, le règlement suivant est appliqué :

- Extérieur :** Eviter le bruit devant le chalet à partir de 22h00 (voisins). La place de jeux se trouve du côté nord. (Attention : chaussures à crampons non-autorisées)  
**Basket :** jeu autorisé de 9h00 à 20h00  
Amener les déchets dans les moloks au bord de la route cantonale, direction Aigle. Pas de sacs laissés à l'extérieur la nuit (renards !)  
Respecter la végétation.
- Stationnement véhicules :** 14 places (maximum) sont à disposition devant et à l'ouest du chalet. Les voitures supplémentaires peuvent être stationnées au bord de la route cantonale, sur la place après les moloks, direction Aigle.  
Merci de respecter les indications affichées sur la porte d'entrée du vestiaire.
- Cuisine :** Les linges de cuisine, matériel et produits pour la vaisselle sont fournis.  
Un inventaire du matériel est fait lors de chaque séjour.  
La vaisselle cassée est remplacée aux frais du locataire.
- Grande salle salle à manger :** Pas de jeux de ballons. Veuillez remettre les tables et chaises selon les indications affichées. Merci d'évacuer les cendres de la cheminée.  
A l'occasion de soirée avec musique, veuillez garder les fenêtres fermées après 22h00.  
Un beamer+écran et une installation de sonorisation simple, fixes, ainsi qu'une TV+lecteur DVD + 1 piano sont à disposition dans la grande salle.
- Sanitaires :** Les réserves de papier WC sont à apporter par le locataire.
- Chambres :** Les taies d'oreiller sont à disposition à la buanderie.(rez)  
Couvertures à disposition dans les armoires des couloirs à chaque étage.
- Points importants :** -Au moment du départ, un état des lieux sera fait avec le gérant. Toute dégradation matérielle sera facturée au locataire.  
1 aspirateur est à disposition à chaque étage. Les produits et autre matériel de nettoyage sont à disposition à la buanderie  
En cas de nettoyage final insuffisant, il sera facturé Fr.35.- par heure estimée de remise en état.

-Les animaux ne sont pas admis.

-Fumer est interdit dans **TOUT** le chalet.

**Déchets :** veuillez trier les déchets selon les indications affichées dans la cuisine.

**L'utilisation des sacs officiels est obligatoire.** 1 sac de 110L est fourni pour chaque période de deux nuit. Sacs supplémentaires facturés selon tarif.

**Défense incendie:** -Le chalet est équipé d'une détection incendie globale, **reliée au pompiers.**

Deux lances à incendie et des extincteurs complètent l'équipement. Veuillez prendre connaissance à votre arrivée du **fonctionnement de la centrale** située dans le hall d'entrée et des consignes contenues dans le **classeur** déposé à côté de celle-ci.

**Finances :** Pour les tarifs, consulter la feuille annexe.

**Dès signature du formulaire de réservation, en cas de désistement, le forfait minimum pour les nuitées est dû.**

Les tarifs sont susceptibles d'être modifiés sans préavis.

**Wifi :** gratuit. Demandez le code au gérant

**Téléphone :** Cabine chalet : 024 / 492 27 98  
Uniquement appels entrants + numéros d'urgences

Gérant tél.: 024 492 33 54  
mobile : 079 225 72 06  
mail : info@lesbosquets.ch

Les Diablerets, juillet 2018